

NOTE AUX RÉDACTIONS

STRATÉGIE DE DÉPISTAGE EN MILIEU SCOLAIRE : LE DÉPLOIEMENT DES AUTOTESTS SE POURSUIT

Vendredi 7 mai 2021

Depuis le 26 avril, afin de poursuivre la stratégie de dépistage pour ralentir la circulation du virus et accompagner cette rentrée des classes, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met gratuitement des autotests à la disposition de tous les personnels des écoles, collèges et lycées, pour leur permettre de **s'autotester chez eux à un rythme régulier de deux fois par semaine.**

En parallèle, entre le 6 et le 11 mai, des autotests sont également livrés dans les lycées afin d'organiser **des séances hebdomadaires de dépistage pour tous les lycéens au sein de leur établissement.**

Au total, ce sont ainsi 60 millions de tests qui seront distribués dans les établissements scolaires d'ici aux vacances d'été.

Simple à utiliser et indolores, ces autotests antigéniques sur prélèvement nasal offrent aux personnes asymptomatiques et qui ne sont pas contacts à risque une facilité complémentaire de dépistage afin de protéger leur environnement et d'interrompre les chaînes de transmission du virus le plus rapidement possible.

L'impact de ce type de dépistage est très important : une adhésion de 25% à un dépistage hebdomadaire entraînerait une réduction du nombre de cas de 30 % par rapport à la situation actuelle, tandis qu'une adhésion de 75% conduirait à une réduction de 50% des contaminations*.

Les séances hebdomadaires de dépistage par autotest au sein des établissements seront proposées aux lycéens ayant un accord parental recueilli spécifiquement, sous la supervision d'un encadrant.

A partir du 10 mai et pour au moins 15 jours ces séances hebdomadaires seront organisées dans les établissements :

- En veillant au strict respect du protocole sanitaire établi spécifiquement pour ces séances ([protocole de réalisation autotest milieu scolaire.pdf](#)) ;
- En prévoyant en amont une séance de sensibilisation pédagogique pour tous les élèves. **La vidéo d'une professeur de SVT** disponible sur Eduscol permet d'enrichir en classe cette séquence ;

*Selon une modélisation visant à évaluer l'impact du dépistage itératif dans les écoles réalisée sous la direction de Vittoria Colizza, directrice de recherche à l'INSERM et d'Alain Barrat, directeur de recherche au CNRS, qui est citée par le Conseil scientifique et par la Haute autorité de santé dans leurs avis respectifs sur les autotests en date des 22 et 23 avril 2021.

- Outre les personnels de santé et les encadrants, dont pourront faire partie des personnels volontaires, 2 800 médiateurs "lutte anti-Covid" supplémentaires sont en cours de recrutement par les services académiques en plus des 1 700 précédents.
- Plusieurs supports et ressources assurent l'information complète des personnels, des élèves et de leur famille, sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé solidarites-sante.gouv.fr/autotests-covid-19 et sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports education.gouv.fr/covid19-tests.

Les élèves dont le résultat sera positif seront pris en charge comme des "cas possibles", ils devront s'isoler et faire un test PCR de confirmation.

Les responsables légaux de ces élèves seront prévenus des résultats des tests.

En parallèle, les tests salivaires proposés depuis le retour des vacances d'hiver aux élèves des écoles maternelles et élémentaires, pour qui les tests nasopharyngés peuvent être plus difficiles, s'intensifient et sont déployés également dans les collèges. Ce déploiement va permettre de proposer, à partir de la mi-mai, jusqu'à **600 000 tests salivaires hebdomadaires**.

Contact presse

Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse

https://twitter.com/Education_Gouv

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE